

INFORMATIONS COMMUNALES



Le printemps à Bootzheim

Le printemps est là et cette année à nouveau, le Conseil Municipal, les enfants de l'école et quelques bénévoles ont laissé libre cours à leur imagination. Les décors printaniers ont envahi les espaces publics et les massifs de végétaux.

Partez à la (re) découverte de notre village. Laissez-vous gagner par les couleurs et peut-être même surprendre par certains sujets.

Et n'hésitez pas à faire remonter vos avis, vos suggestions ou vos selfies en mairie !

C'EST BON À SAVOIR !

Votre enfant est né en 2019 ?

Les inscriptions pour la 1^{ère} année de maternelle sont ouvertes !

Dès à présent vous pouvez récupérer les documents nécessaires en mairie, sur le site Internet ou sur Panneau Pocket !

Solidarité pour l'Ukraine



MERCI à vous !

Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'appel et fait des dons de couvertures, de compresses, de piles, etc.

Celles et ceux, personnes physiques, qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens peuvent se signaler en se connectant sur le site : <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser les initiatives d'aide de différentes natures, et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire.

Les volontaires seront mis en relation avec des associations.

La plateforme recense les partenaires associatifs "de confiance", connus de l'État, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Les élections présidentielles se tiendront les **10 et 24 avril 2022.**

Cartes d'Électeur

Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de Bootzheim réceptionneront leur nouvelle carte d'électeur entre le 31.03 et le 04.04.2022.

Bureau de Vote

Le **bureau de vote** se tiendra à la **salle polyvalente** (27 rue Haute).

Il sera ouvert de 8h à 19h !

BON À SAVOIR :

Lors de votre passage au bureau de vote, pensez à **vous munir de votre stylo** bleu ou noir.



AFFICHAGE EN MAIRIE

- Conseil Municipal
PV du 22 mars 2022 ;
- Arrêtés municipaux ;
- Communauté de Communes
PV du 09 mars 2022 ;
- Demandes d'urbanisme;
- Arrêtés municipaux temporaires et/ou permanents.



La commune recherche des habitants volontaires pour assurer les fonctions d'assesseurs dans le cadre de la tenue du bureau de vote.

Vous êtes intéressés et souhaitez devenir assesseur volontaire le 10 ou 24 avril, adressez-vous en mairie !

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM
Tél. : 03.88.58.28.00
mairie.bootzheim@evc.net

Horaires d'ouverture :

Lundi 10h - 12h
Mercredi 10h - 12h
14h - 17h30
Vendredi 15h - 18h



OPERATION PRINTEMPS



Du 16 au 21.05.2022, la commune organisera une semaine « Village propre » !

L'objectif : rendre le ban communal accueillant et vierge de déchets !

Que ce soit, dans le village, les champs, la forêt, chacun pourra être acteur d'un geste supplémentaire en faveur de notre environnement.

Plus d'infos dans les semaines à venir !

Merci d'avance pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

BRÛLAGE DES DECHETS

Le **brûlage de déchets** est **strictement interdit** que ce soit pour les particuliers ou les professionnels.



DEPÔT SAUVAGE DE DECHETS



Le **dépôt sauvage de déchets**, quelle que soit sa nature, est **strictement interdit** par la loi : Article L541-2 du Code de l'Environnement.

LA DECHETERIE C'EST SIMPLE ET GRATUIT !

L'accès aux déchèteries est réservé aux détenteurs d'une carte OPTIMO.

La plus proche de vous :

Déchèterie de Mackenheim

2 chemin du Canal
67390 MACKENHEIM

OUVERTES TOUTE L'ANNEE

du **MARDI AU SAMEDI**

de **8H30 à 12H**
et de **13H30 à 17H**

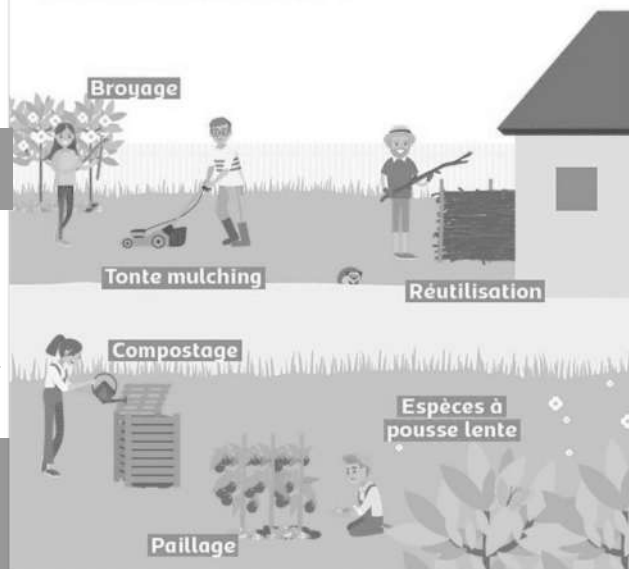
NOUVEAU

Depuis janvier 2022, les déchèteries du territoire ont mis en place la collecte des anciens thermomètres à mercure.

BON A SAVOIR : ils ont une réserve métallique, argentée ou chromée.

AU JARDIN

Ne jouons plus avec le feu, **valorisons !**



NOS AMIS LES BÊTES

Les **chiens** sont nos amis, mais parfois leur **aboïement** peut être une **nuisance sonore** constituant un **trouble anormal du voisinage**.

A Bootzheim, l'arrêté municipal du 20.07.2020 porte réglementation en matière de lutte contre le bruit, dont ceux des animaux domestiques.



Une borne de propreté canine a été installée !
(rue du Grassweg, à Bootzheim)

Elle est composée d'une poubelle et d'un distributeur de sachets. Elle permettra aux propriétaires de chiens, au cours de leur balade dans ce secteur, de procéder au ramassage immédiat des déjections de leurs fidèles compagnons.